

## Compte rendu de la réunion du 20 mai 2016

### Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Fany GILBERT, Gilles BERNARD, Nicolas BLAEVOET, Christophe BONY, Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Eric MASSÉ, Daniel TRUCHY  
Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

### Membres absents excusés

Jacky HERVOUET, Michaël LESCUREUX, Florence VIÉ

---

## Commission application des règlements

↳ A la suite du match Charmoy 1/ACSRA du 24/04/16, le club de Charmoy a posé une réserve, appuyée par un chèque de caution, au sujet d'un joueur d'ACSRA qui serait licencié FFF dans un autre club que le sien, ce qui n'est pas autorisé par le règlement UFOLEP.

Après audition du dirigeant du club d'ACSRA, Youssef DEKAKI, ainsi que du joueur Mohamed BELLAROUSSI qui confirme être licencié FFF dans le club de Venoy, la commission application des règlements décide à l'unanimité (Eric MASSÉ ne prend pas part au vote) :

- match perdu pour ACSRA 1, soit 3-0 et 0 pt (cf règlement sportif, rubrique I/6, paragraphe C, alinéa 4)
- joueur suspendu pour 1 match automatique (15/05/16) + les deux matches restant à jouer les 22/05/16 et 05/06/16

↳ Suite à une observation émise par le dirigeant d'ASOF Auboys sur le match Villeneuve-la-Guyard 2/ ASOF Auboys du 24/04/16, des vérifications ont été faites sur la feuille de match, les listes d'équipes et les n° de licences. Aucune anomalie, allant à l'encontre du règlement, n'a été constatée.

## Point sur le championnat

Modifications à apporter au compte-rendu du 15/04/16

- Coupe de l'Yonne du 06/03/16 : retrait de l'amende de 5 € à Monéteau pour feuille de match non envoyée

Journée de rattrapage du 17/04/16	
Carton jaune (amende de 3 €)	Benisson THERVILLUS (Mailly-la-Ville) Boris JAYET (Noé Saint-Martin 1)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Ormoy (feuille blanc)

Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Chevannes 2</u> score match Chevannes 2 / Gâtinais Bourgogne : 0-3 et 1 pt pour Chevannes 2
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Egriselles-le-Bocage et Mailly-la-Ville
<u>Cas particuliers :</u>	
↳ 3 cartons jaunes pour l'équipe de Mailly-la-Ville, soit 1 pt de moins au classement	
↳ l'arbitre officiel désigné pour le match Neuvy-Sautour / Villeneuve-l'Archevêque ne s'est pas déplacé, sans prévenir, et devra donc officier un match supplémentaire conformément au règlement sportif	

### 16ème journée de championnat du 24/04/16

Carton jaune (amende de 3 €)	Clément FRANÇOISE (FMC Sens) Jérémy RUSSO (Joigny) soit 2 cartons jaunes en moins de dix matches = un carton rouge (joueur suspendu le 05/06/16 et <b>amende de 10 €</b> )
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Augy
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Appoigny (n° de licence du dirigeant non indiqué) Arces (nom du club non indiqué) Stade Auxerrois 2 (nom de l'arbitre assistant non indiqué) Bussy-en-Othe (nom du club non indiqué) Charmoy 1 (nom du dirigeant non indiqué) Villeneuve-la-Guyard 2 (n°s des maillots non indiqués)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Saint-Sérotin et Seignelay 2 (feuillet bleu) Villeroy (feuillet blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Stade Auxerrois 1</u> score match Noé Saint-Martin 1 / Stade Auxerrois 1 : 3-0 et 1 pt pour Stade Auxerrois 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 41,31 € à Noé Saint-Martin 1 par le biais de la caution  <u>Senan 1</u> Score match Envol Rive Droite / Senan 1 : 3-0 et 1 pt pour Senan 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 21,06 € à Envol Rive Droite par le biais de la caution  <u>Villeneuve-la-Guyard 1</u> score match Senan 2 / Villeneuve-la-Guyard 1 : 3-0 et 1 pt pour Villeneuve-la-Guyard 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 51,03 € à Senan 2 par le biais de la caution  <u>Merry-la-Vallée</u> score match Merry-la-Vallée / Gâtinais Bourgogne : 0-3 et 1 pt pour Merry-la-Vallée
Equipe incomplète (amende de 10 €)	<u>Seignelay 2</u> score match Seignelay 2 / Charmoy Laroche 2 : 0-3 et 1 pt pour Seignelay 2
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Joigny
Forfait général (amende de 46 €)	Villeneuve-la-Guyard 1
<u>Cas particuliers :</u>	
↳ 3 cartons jaunes pour l'équipe de Joigny, soit 1 pt de moins au classement	
↳ l'arbitre officiel désigné pour le match Saint-Valérien / AS Saint-Siméon ne s'est pas déplacé, sans prévenir, et devra donc officier un match supplémentaire conformément au règlement sportif	

**Journée de rattrapage du 01/05/16**

Carton jaune (amende de 3 €)	Damien GIE et Aurélien CARATY (Arces) Patrick LECORRE (Champs-sur-Yonne)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Véron
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Escamps et Neuvy-Sautour (feuillet blanc)
<p>↳ l'arbitre officiel désigné pour le match Les Bréandes / Neuvy-Sautour ne s'est pas déplacé, sans prévenir, et devra donc officier un match supplémentaire conformément au règlement sportif</p>	

**Journée de rattrapage du 05/05/16**

Equipe incomplète (amende de 10 €)	<u>Chevannes 2</u> score match Chevannes 2 / Vergigny : 0-3 et 1 pt pour Chevannes 2
------------------------------------	---

**Demi- finales de Coupe de l'Yonne + matches de rattrapage du 08/05/16**

Carton jaune (amende de 3 €)	Abdennacer SABBOUH et Zakaraie EL BOUAZAOUI (Avicenne) Arnaud LE BOURHIS (ASOF Aubeois) Damien GRELLET (FMC Sens) Tony JATTEAU (La Selle-sur-le-Bied) Stéphane HENRY (Les Bréandes)
<p>↳ l'arbitre assistant officiel désigné pour le match FMC Sens / Avicenne ne s'est pas déplacé, sans prévenir, et devra donc officier un match supplémentaire conformément au règlement sportif</p>	

**17ème journée de championnat du 15/05/16**

Carton jaune (amende de 3 €)	Hervé GRANGY (Seignelay 1)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Véron
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Neuvy-Sautour et Saint-Sérotin
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<p><u>Senan 1</u> score match Stade Auxerrois 1 / Senan 1 : 3-0 et 1 pt pour Senan 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 21,06 € à Stade Auxerrois 1 par le biais de la caution</p> <p><u>Mailly-la-Ville</u> score match Avicenne / Mailly-la-Ville : 3-0 et 1 pt pour Mailly-la-Ville qui devra verser une indemnité kilométrique de 21,87 € à Avicenne par le biais de la caution</p> <p><u>Les Bries</u> score match Vinneuf-Courlon / Les Bries : 3-0 et 1 pt pour les Bries qui devra verser une indemnité kilométrique de 57,51 € à Vinneuf-Courlon par le biais de la caution</p> <p><u>Saint-Valérien</u> score match Senan 2 / Saint-Valérien : 3-0 et 1 pt pour Saint-Valérien qui devra verser une indemnité kilométrique de 38,07 € à Senan 2 par le biais de la caution</p>
Equipe incomplète (amende de 10 €) ★ voir observations ci-après	<u>Villeneuve-la-Guyard 2</u> score match Champs-sur-Yonne / Villeneuve-la-Guyard 2 : 3-0 et 1 pt pour Villeneuve-la-Guyard 2

Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Gâtinais Bourgogne</u> score match Guerchy / Gâtinais Bourgogne : 3-0 et 0 pt pour Gâtinais Bourgogne qui devra verser une indemnité kilométrique de 40,50 € à Guerchy par le biais de la caution  <u>Seignelay 2</u> score match Bléneau Saint-Privé / Seignelay 2 : 3-0 et 0 pt pour Seignelay 2 qui devra verser une indemnité kilométrique de 52,65 € à Bléneau Saint-Privé par le biais de la caution
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Seignelay 1

★observations: la réserve posée par l'équipe de Villeneuve-la-Guyard 2, expliquant les raisons pour lesquelles certains joueurs sont arrivés en retard sur le terrain, n'est pas recevable car elle n'a pas été appuyée par l'envoi d'un chèque au comité départemental UFOLEP. Par ailleurs, l'arbitre de la rencontre a appliqué le règlement.

## Finales Coupes de l'Yonne

Les finales se dérouleront à Monéteau le 29 mai prochain.

La finale de la Coupe Consolante (entre Joigny et les Bréandes) débutera à 9 h et celle de la Coupe Challenge (entre Esnon et Avicenne) à 10h30 (ou plus tard en cas de prolongation du match précédent).

Les membres de la commission devront être présents dès 8 heures. Ils seront 9 à se restaurer sur place.

## Bilan championnat vétérans

33 rencontres ont déjà eu lieu et il reste encore 4 journées de championnat. A ce jour, 8 dates de rencontre n'ont pas été arrêtées et il ne reste plus qu'une journée de rattrapage fixée au 10 juin. Cependant il est possible de jouer 2 matches dans une semaine et la fin du championnat senior pourra permettre de jouer le dimanche matin.

Jacky HERVOUET, responsable de la commission vétérans, a préparé une lettre qui sera envoyée aux licenciés football de plus de 35 ans. Dans ce courrier, il explique les grandes lignes du championnat vétérans ainsi que les modalités de constitution d'une équipe.

Point négatif de ce championnat qui nécessiterait un cadrage plus strict : il est parfois difficile de connaître les dates exactes auxquelles se joueront certains matches car ils peuvent être décalés plusieurs fois.

## Propositions de modification du règlement sportif par la commission

➤ Dans la rubrique " sanctions sportives ", ajouter : les clubs qui n'auront pas encore réglé leur affiliation ou leurs licences en début de saison perdront par pénalité chaque match jusqu'au règlement de ces dernières

➤ Lorsque un match est arrêté et qu'il doit être rejoué suite à une décision prise par la commission d'application des règlements, les frais de déplacement de l'arbitre officiel désigné devront être pris en charge par les 2 équipes

➤ I/6 – Sanctions sportives et financières

B – Forfait d'une équipe

4) Forfait général : lors du déroulement du championnat ou de la coupe, si un club totalise trois forfaits, déclarés ou non, il sera déclaré forfait général .... (retirer « ou de la coupe »)

➤ C/3 – Obligations matérielles et administratives

5) Lorsqu'un club est obligé de déclarer forfait, pour l'une de ses équipes, pour un match donné, il devra, le vendredi soir dernier délai, prévenir l'équipe adverse ainsi que le responsable du contrôle des feuilles de match (remplacer vendredi soir par samedi à 12 heures)

➤ B/1 – Le calendrier

6) Nouveaux joueurs arrivant en cours de saison : les clubs sont tenus d'informer le responsable de la CTD chargé du suivi des listes (ajouter : le samedi à 12 heures dernier délai)

➤ Toute équipe qui fait forfait non déclaré est exclue du fair-play

## Validation des candidatures

Pascal CARLOT (club de Saint-Martin Loisirs) et Jean-Baptiste PEYRAUD (club des Bréandes) se sont portés candidats. Ces deux candidatures sont valides.

## Questions diverses

➤ L'entente Bléneau Saint-Privé et le club de Diges-Pourrain ont posé leur candidature pour accueillir la réunion annuelle du vendredi 24 juin 2016.

La commission décide de retenir la candidature du club de Diges-Pourrain, qui fêtera à cette occasion les 20 ans d'alliance des 2 clubs, et propose que le club de Bléneau organise la réunion de rentrée dont la date est fixée au 9 septembre 2016.

➤ Remboursement des frais téléphoniques : les factures de janvier à mai 2016 sont à envoyer dès à présent à Jacky HERVOUET et celle du mois de juin dès que possible.

➤ Date des prochaines réunions de la CTD : vendredi 17 juin 2016 à 19 h et vendredi 19 août 2016 à 20 h

➤ La commission établissement du calendrier se réunira le dimanche 21 août 2016 à 9 heures.

➤ Le championnat 2016-2017 débutera le dimanche 25 septembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30

La Secrétaire  
Marie-Claude MOREAU